

Montreuil, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2019

Madame, Monsieur le Député de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Les salariés et ex-salariés de GM&S à la SOUTERRAINE, dans le département de la CREUSE, ont vécu un lourd PSE et une cession d'entreprise, extrêmement douloureuse, socialement et économiquement. Le ressenti des salariés dans cette tragédie industrielle qui a mis à mal des dizaines de familles, plus l'activité économique et industrielle du territoire, ont fait germer la volonté que plus jamais pareille tragédie ne devait arriver.

Cela a donc forgé leur détermination à faire "bouger les lignes", pour éviter que d'autres entreprises ne subissent la même mésaventure.

Nous nous permettons de vous interpeller afin de vous sensibiliser sur une problématique connue et débattue depuis longtemps, celle de la responsabilité des donneurs d’ordres sur l’avenir des entreprises sous-traitantes. Leurs stratégies entrainent des conséquences catastrophiques pour les salariés qui y travaillent, ainsi que pour les bassins d’emploi et de vie.

Voici quelques données générales :

* En dix ans à peine, la filière automobile, l'un des poids lourds de l'économie française, a vécu une "véritable saignée" dans ses volumes de production et dans les effectifs qui la composent. Sa **contribution au PIB a été divisée par deux** et la filière affiche un déficit commercial important depuis 2008.
* Entre 2000 et 2012, l'Hexagone est passé du 4e au 11e rang mondial des pays producteurs d'automobiles et le **nombre de voitures assemblées sur le territoire** a été **divisé par deux**.

La mobilisation pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, des salariés de GM&S (Entreprise de sous-traitance de l’automobile dont 80% du carnet de commandes dépend des constructeurs), les a amenés à un constat d’impuissance de l’Etat vis-à-vis des donneurs d’ordres que sont PSA et Renault.

Sous prétexte de surcapacité dans le secteur de l’emboutissage, 120 salariés sur 277 ont été repris par GMD et 157 salariés se sont donc retrouvés licenciés. Ceux-ci n’ont bénéficié que de mesures minimalistes d'accompagnement dans un territoire (Creuse / Nord Haute-Vienne / Sud Indre) qui est devenue au fil des décennies, un désert industriel. L'entreprise se retrouve déstructurée et fragilisée. Elle ne dispose plus des moyens propres à son développement et à sa diversification (pourtant amorcée) que sont le bureau d’étude, les méthodes et les services support… Cela la rend donc encore plus dépendante du bon vouloir des constructeurs.

Pourtant, le secteur automobile a sensiblement retrouvé son niveau d’activité des années 2008 avec un développement, voire un doublement des unités de production pour les pays low-cost (Europe de l’Est et Maghreb). Ce changement de lieux d'implantation des usines est dû essentiellement à des facilités financières d’implantation, des contextes salariaux et sociaux indécents dont la France ne peut se prévaloir, à moins de revenir socialement parlant, au début de notre ère industrielle.

Le vécu du PSE subi par les salariés de GM&S, accompagnés de leur avocat, expert et de citoyens, les a conduit à élaborer une proposition de loi sur la responsabilité des donneurs d’ordres vis-à-vis des sous-traitants, des emplois et des territoires.

Le secteur automobile n’est pas le seul concerné, cette notion de donneurs d'ordres concerne également l’aéronautique, l’agroalimentaire… donc l’industrie dans son ensemble.

Cette proposition de Loi dispose d’un volet coercitif, en qualifiant dans le droit, la relation de sous-traitance, par la définition d'un périmètre économique des donneurs d’ordres (+ de 5000 salariés en France ou 10 000 dans le monde avec 30% du Chiffre d’Affaires du sous-traitant).

Elle comporte aussi un volet anticipation qui augmente les prérogatives des instances représentatives du personnel pour alerter lorsque des éléments laissent à supposer que des risques pèsent sur les activités, tout en augmentant la transparence dans le cadre des politiques d’achat des donneurs d’ordres.

Autre objectif également, c'est celui de la prise en compte des coûts complets (environne-mentaux et territoriaux) et aussi, avec une proposition de réduction des délais de paiement.

Cette proposition n’a pas pour objectif de dédouaner les actionnaires et les directions des entreprises sous-traitantes, mais bien une volonté de se doter de moyens afin de maintenir nos entreprises et les emplois sur le territoire.

Aucun département, aucune entreprise n’est à l'abri de cette problématique. C’est la raison pour laquelle, nous vous proposons d'avoir une rencontre, de manière à échanger avec vous.

Nous apporterons ainsi, tous les éclairages nécessaires à la compréhension de notre démarche, sur un domaine vital pour l'ensemble de notre économie et ce quelque soit le secteur d'activité.

Dans l’attente d’une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Député de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, nos salutations respectueuses.